

Les clubs omnisports

Introduction

Les clubs omnisports proposent au public la pratique de différentes disciplines sportives. Ils sont dans leur grande majorité **organisés sous la forme de sections qui gèrent chacune leur activité et d'une structure maîtresse qui assure la gestion de l'ensemble**. Cependant, le terme « omnisports » ne renvoie pas à une terminaison juridique ou technique spécifique. Il n'y a pas de critère de nombre de sports proposés pour s'en réclamer et la **Fédération Française des Clubs Omnisports** regroupe différents formats d'associations.

La **Fédération Française des Clubs Omnisports** rassemble :

- 440 clubs
- 4620 sections (soit 10,5 sections par club en moyenne)
- 650 000 licenciés (soit 1477 licenciés par clubs en moyenne)
- 2328 emplois en équivalents temps-plein (ETP) dans ses clubs (soit 5,3 ETP par club en moyenne)

Les clubs omnisports ont proportionnellement davantage recours au DLA que les autres clubs sportifs. Cela s'explique par leur taille moyenne et leur nombre d'ETP plus grand.

Spécificités des clubs omnisports

L'organisation en sections

Chaque sport peut être envisagé de manière très différente au sein du club, de la section sport-santé à l'équipe de sport professionnelle. Le décalage de pratique peut être une force pour proposer des activités à tous types de profils, mais peut également engendrer des déséquilibres de vision et de projet pour l'association. **La structure maîtresse a pour mission de garantir un projet associatif harmonisé.**

L'affiliation multiple

Chaque section a la possibilité de s'affilier à la fédération correspondant à sa discipline et de participer aux compétitions de celle-ci, indépendamment de l'adhésion du club maître à la Fédération Française des Clubs Omnisports. Certaines sections peuvent être affiliées et d'autres non. Pour le club, cela implique de veiller à ce que des règlements, des programmes fédéraux et des priorités différentes puissent cohabiter entre les sections.

Un adhérent peut pratiquer plusieurs sports en payant plusieurs licences fédérales mais une seule cotisation d'adhésion au club (en fonction des formats d'adhésion des clubs).



Enjeux d'accompagnement

L'organisation du club et des sections

Des liens très différents peuvent exister entre les sections et avec la structure maîtresse. Une section peut avoir plus de poids que les autres, parce qu'elle a plus d'adhérents ou de meilleurs résultats sportifs et la structure maîtresse peut remplir des tâches de niveaux différents, basiques ou plus développées. **La gouvernance de l'association est donc un élément central pour les clubs omnisports.** La création, de même que la disparition d'une section, peuvent également influencer sur le fonctionnement du club. L'historique de celui-ci et de chacune des sections revêt une importance particulière dans la compréhension de la structure.

Le DLA peut être sollicité par le club, mais aussi par l'une des sections de celui-ci. Dans ce cas, le chargé de mission DLA peut proposer, s'il l'estime pertinent, d'associer la structure maîtresse à la démarche, pour une meilleure cohérence avec le projet associatif, pour envisager une solution commune à une problématique partagée par différentes sections, ou pour un partage des bonnes pratiques par exemple.

Quelques questions à se poser :

Existe-t-il un projet associatif commun ?

Quelles sont les relations entre la structure maîtresse et les sections ?

Quelle est la représentation des sections au comité directeur central ?

Quelle est le degré d'autonomie des sections ?

Quel est l'historique de création ou de disparition des sections ?

La comptabilité est-elle suivie et gérée au niveau central ou au niveau des sections ?

Le matériel, les équipements, les ressources humaines, les événements organisés bénéficient-ils de synergies et d'un partage au sein de l'association ?

La baisse et la rationalisation des subventions

Dans un contexte de baisse de subventions en provenance des communes et financeurs publics, les clubs omnisports sont confrontés aux mêmes difficultés que l'ensemble des clubs en France. Cependant, **l'emploi salarié étant plus présent, leur fragilité entraîne de plus fortes conséquences** sur le maintien de l'activité et le financement des postes.

Quelques questions à se poser :

Quelles sont les financements et budgets des différentes sections ?

Est-il possible de favoriser les économies par des synergies dans l'association ?

Le club met-il en avant l'ensemble de ses activités et pratiques dans les demandes de subventions ?

Quelles sont les relations entre le club et les collectivités de son territoire ?

Fiche thématique

L'emploi et la gestion des ressources humaines

Les clubs omnisports se distinguent de la majorité des clubs sportifs par leur taille moyenne plus élevée et surtout un nombre moyen de salariés plus grand. Les questions d'emploi sont donc plus présentes, dans **un secteur marqué par le recours au temps partiel et aux emplois aidés**.

Les salariés des clubs omnisports peuvent travailler pour une seule section (encadrants sportifs par exemple), ou pour la structure maîtresse (postes administratifs notamment, dont les missions sont ainsi « mutualisées »).

L'emploi dans les clubs omnisports est en augmentation d'après les données de la Fédération Française des Clubs Omnisports : 2328 ETP en 2015 contre environ 2200 en 2014 et 2100 en 2013.

Quelques questions à se poser :

Quel est le nombre de salariés et le nombre d'ETP ?

Combien d'emplois sont positionnés au niveau de la structure maîtresse ?

Combien d'emplois concernent plusieurs sections ?

Un esprit d'équipe est-il développé entre les salariés de la structure ?

Les salariés sont-ils managés au niveau de la section ou de la structure maîtresse ?

Pour en savoir plus

Site internet de la Fédération Française des Clubs Omnisports : <http://www.ffco.org/>

Avec le soutien de

